

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2966

16 décembre 2008

SOMMAIRE

Aelle Holding S.A.	142323	Hines Real Estate Master FCP-FIS	142329
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	142351	Industrial Software Development S.A. ..	142355
Agiv Holding	142326	Kapateco	142353
Agrami S.A.	142368	Landlux S.A.	142353
Agrami S.A.	142350	Landlux S.A.	142348
Aircraft Sales and Lease S.A.	142354	Les Espaces Saveurs S.A.	142353
Alp Design Holding	142367	Lux Etoile H.S.F. Immobilier	142353
Apollo International Feeder S.à r.l.	142348	Maja S.A.	142348
Apollo International Feeder S.à r.l.	142349	Melodia Soparfi S.A.	142322
Aquilaz S.A.	142352	Metroreal S.A.	142350
Arc Constructions S.A.	142352	MT Art Services Sàrl	142364
Aristolux Investment Fund Management Company S.A.	142354	Nordea Institutional Investment Fund, SI- CAV-FIS	142330
Aroles 1 S.à r.l.	142351	NT Human Services Investments S.A. ..	142322
B.O.A. Group S.A.	142355	P2 Immo-Concept S.à r.l.	142366
Campofrío International Finance S.à r.l.	142357	P2 Immo S.à r.l.	142366
C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A.	142324	Parthena S.à r.l.	142365
Compagnie de Distribution Africaine (CDA)	142324	ProLogis Spain XXV (P) S.à r.l.	142328
Dewaay Global	142322	RANCOIS Holding S.A.	142325
Eco-Chemical S.à r.l.	142361	Resothen S.A.	142349
Eliade Invest S.A.	142329	Revaler 21 Holding S.à r.l.	142367
Elterevereinigung vun der Regionalschoul Uewer-Sauer a.s.b.l.	142357	Revaler 54 Holding S.à r.l.	142368
EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.	142347	Revaler 54 S.à r.l.	142354
Europe Finance S.A.	142352	Seema Management S.à r.l.	142350
Global Funds Management S.A.	142327	Sorephar S.A.	142325
Gota Mar S.à r.l.	142351	Souvenance Holding S.A.	142325
GSMP 2006 Institutional Holdings (Brenn- tag) S.à r.l.	142355	SPE II Sanzio S.à r.l.	142356
GSMP 2006 Offshore Holdings (Brenntag) S.à r.l.	142350	Unalux	142327
GT International S.A.	142349	Unicorn Investment Sicav	142323
		Valamoun S.A.	142326
		Vam Funds (Lux)	142352
		VDSA Sàrl	142363
		Vega	142327
		Vitreo	142329
		Y52	142365
		Zodiac Fund	142328

NT Human Services Investments S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.030.

The shareholders are hereby convened to a second

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *January 19, 2009* at 10.00 a.m at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

- Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on December 15, 2008, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008153294/29/17.

Melodia Soparfi S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 71.587.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 janvier 2009* à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007
2. Rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice
3. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe au 31 décembre 2007
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008149075/535/20.

Dewaay Global, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 61.318.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *15 janvier 2009* à 15:00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Dewaay Global" en "Puilaetco Dewaay Selection".
2. Refonte complète des statuts. Cette refonte permettra les mises à jour rendues nécessaires suite aux lois du 20 décembre 2002 et du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. De plus, ces mises à jour reprennent notamment les dernières méthodes d'évaluations et introduisent la possibilité d'un split, ainsi qu'un reverse-split.
3. L'adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications intervenues.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 13 janvier 2009 au plus tard au siège social de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008153293/755/23.

Aelle Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.553.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra *lundi, 29 décembre 2008* à 16 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur.
3. Clôture de la liquidation.
4. Destination à donner aux archives.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008149798/29/15.

Unicorn Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.012.

As the Annual Report as at August 31, 2008 was not available before the Annual General Meeting which was to be held on 17 November 2008, the Meeting decided the adjournment and the deferment of the discussion until a later date after the availability of the annual report to Shareholders.

As the Annual Report is now available, the Board of Directors of the above mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *December 31, 2008* at 12:00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the Chairman of the Meeting.
2. Acknowledgement and approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the financial year ended on August 31, 2008.
3. Approval of the balance-sheet and profit and loss accounts as at August 31, 2008.
4. Allotment of results.
5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on August 31, 2008.
6. Statutory elections:
 - Ratification of the resignation of Mr Antoine Gilson de Rouvieux as Director, with effect as at May 22, 2008.
 - Ratification of the cooptation of Mrs France Colas as Director in replacement of Mr Antoine Gilson de Rouvieux, with effect as at May 22, 2008.
 - Ratification of the election of Mr Hugues de la Baume as Chairman of the Board of Directors, with effect as at September 30, 2008 and for an undetermined duration.
 - Re-election of Mr Hugues de la Baume, Mrs France Colas and Mr Philippe Bens as Directors to serve until the next Annual General Meeting in 2009.
 - Re-election of Deloitte S.A. as Independent Auditor to serve until the next Annual General Meeting in 2009.
7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any shareholder meeting by proxy.

With a view to validate your proxy, we would be grateful if you could send us (Attn: Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, telefax n. (+352) 47 67 75 08) with the proxy a copy of your valid ID Card / passport or the updated list of the authorised signatures, in the case you act on behalf of a company. For lack of the disposal of the above-mentioned identification documents, your proxy will not be taken into consideration.

In order to participate to the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CACEIS Bank Luxembourg at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at August 31, 2008 will be available for the Shareholders at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008153291/755/43.

Compagnie de Distribution Africaine (CDA), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008149800/29/21.

C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.145.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008149799/29/22.

Sorephar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 44.399.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008149802/29/21.

RANCOIS Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008149801/29/22.

Souvenance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.556.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.

2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008149803/29/21.

Agiv Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.669.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra lundi, le 29 décembre 2008 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur et du président du conseil d'administration, M. Cornelius Martin BECHTEL, et décharge.
2. Démission de l'administrateur, M. Sinan SAR, et décharge.
3. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008150099/29/22.

Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.880.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008149804/29/21.

Unalux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.048.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra lundi, le 29 décembre 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur et du président du conseil d'administration, M. Cornelius Martin BECHTEL, et décharge.
2. Démission de l'administrateur, M. Sinan SAR, et décharge.
3. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008150100/29/22.

Vega, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008149806/29/21.

Global Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 37.359.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration en date du 18 septembre 2008 que Monsieur Yoshikazu Chono a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 1^{er} septembre 2008 et que Monsieur Koichi Matsumoto en a été coopté en tant qu'administrateur de la Société et nommé Président du Conseil d'administration avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

- M. Koichi Matsumoto, President and Director, GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange;

- M. Tomoari Matsuhashi, Deputy Managing Director, Investment Trust and Insurance Products Department, NOMURA SECURITIES Co., Ltd., 1-9-1 Nihonbashi, Chuo-ku, Tokyo 103-8011, Japan;

- M. Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152563/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Zodiac Fund, Fonds Commun de Placement.

EXTRAIT

Le Règlement de Gestion coordonné daté du 31 octobre 2008 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Pour la société

Morgan Stanley Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145845/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03877. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

ProLogis Spain XXV (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.691.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 10 mai 2007 l'associé unique c.à.d, Parkridge (Western Europe) S.à r.l. a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 9 août 2007 l'associé unique c.à.d, Parkridge (Western Europe) S.à r.l. a décidé de changer de nom de la société en ProLogis (Western Europe) (P) S.à r.l.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 19 novembre 2008 cent vingt cinq (125) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis (Western Europe) (P) S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Developments B.V., ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, Tower F 6th Floor, 1118 BG, Schiphol, Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis European Developments B.V.	125
Total	125

Date: le 27 novembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2008151646/1127/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Hines Real Estate Master FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

EXTRAIT

Le Règlement de Gestion daté du 30 octobre 2008 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour la société

Hines Master Fund Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008146191/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06453. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Vitreo, Fonds Commun de Placement.

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds "MULTI ASSET SELECT" unter dem Umbrellafonds "VITREO" (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Wirkung zum 14. November 2008 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. November 2008.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2008151305/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW08991. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Eliade Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.641.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 juin 2007

Résolution n° 1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation des mandats d'administrateurs de Madame Christine FESTERS, née le 13 avril 1962 à Liège (Belgique) et demeurant à B-4030 Liège, rue Jules Claskin, 84; de Monsieur Michel BILLON, né le 9 janvier 1959 à Rocourt (Belgique) et demeurant à B-4030 Liège, rue Jules Claskin, 84; de Madame Alexandra SYMOENS, née le 11 octobre 1973 à Chenée (Belgique) et demeurant à B-4030 Liège, rue Fernand Dehouse, 53.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michel BILLON, né le 9 janvier 1959 à Rocourt (Belgique) et demeurant à B-4030 Liège, rue Jules Claskin, 84.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

142330

Résolution n° 3

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation du mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire CGS Sàrl, sise à L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard J.F. Kennedy, 26-28.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2008148813/1549/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Nordea Institutional Investment Fund, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.334.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) NORDEA BANK S.A., a joint-stock company, société anonyme, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 562 rue de Neudorf and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B14157,

represented by Mrs Martina Neuhaus, manager, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2008.

2) NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., a joint-stock company, société anonyme, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 562 rue de Neudorf and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B31619,

represented by Mrs Lidia Palumbo, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2008.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared its intention to constitute by the present deed a joint-stock company in the form of a special investment fund and to draw up its articles of incorporation as follows:

Art. 1^{er}. Formation. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares issued or to be issued a corporation in the form of a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, under the denomination "NORDEA INSTITUTIONAL INVESTMENT FUND, SICAV-FIS" qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, subject to the provisions of the Luxembourg law relating to special investment funds dated February 13th, 2007 (the "Law") and related laws (hereafter referred to as the "Company").

The Company, by decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), is allowed to establish different sub-funds (the "Sub-Funds" or "Sub-Fund") in accordance with the provisions of the Law. Each Sub-Fund shall be treated as separate patrimony of assets and liabilities of the Company. The rights of investors and creditors with view to each Sub-Fund, including the rights in connection with the creation, operation and liquidation of such Sub-Fund, are limited to the assets of the Sub-Fund. Each Sub-Fund will therefore be deemed to be a separate entity with view to relations among investors of the Company.

Investment in the Company shall exclusively be reserved to well-informed investors as further described in the Law.

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is the collective investment of its funds in any kind of assets that are permitted by the law of February 13, 2007, including, but not limited to, transferable or other securities, money market instruments, financial derivative instruments, structured products, hybrid instruments, deposits, debt instruments of any kind, hedge products, risk capital, private equity, certificates, investment funds, investment companies, trusts, liquid

assets, real estate property, commodities, currencies and similar assets with the purpose of spreading the investment risk and to ensure for the Company's investors the benefit of the results of the management of their investments.

The Company may further issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board of Directors in accordance with the conditions and limits set by the Law.

The Company may incur any debt from shareholders or third parties as may be decided from time to time by the Board of Directors for purposes of financing the Company's investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

The Company may generally take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the fullest extent permitted by the Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is located in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further establish branches, subsidiaries or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation and special investment fund under the Law.

Art. 5. Capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with these articles of association.

The minimum subscribed share capital of the Company, including any issued share premium, shall be at least ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 1,250,000.-). Such minimum share capital must be subscribed during the first twelve (12) months after the date of approval of the Company by the competent Luxembourg supervisory authority.

The initial subscribed share capital upon incorporation shall be THIRTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 39,000.-) comprising THREE HUNDRED AND NINETY (390) shares of no par value.

The initial subscribed share capital must be paid-in at least up to 5% of the total amount of the amount of the initial subscribed share capital. This limit shall also apply to the issue of any additional shares in accordance with these articles of incorporation.

The Board of Directors is authorised without limitation and at any time deemed necessary by the Board of Directors to issue any kind of shares of no par value at the respective net asset value per share determined in accordance with these articles of association (the "Net Asset Value").

For purposes of issuing new shares in the Sub-Funds, the Board of Directors is authorised to limit or completely suppress any preferential right of any shareholder in the Company.

The Board of Directors may delegate the duties of (i) accepting subscriptions, (ii) receiving payment for subscriptions, and (iii) delivering to the shareholder such new shares and any share certificate, as applicable, and (iv) amending the shareholders' register of the Company and/or Sub-Fund, as applicable, to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other person as deemed appropriate and reasonable by the Board of Directors.

Shares of any Sub-Fund may be issued as either distribution or accumulation shares as the Board of Directors may decide.

Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided by the general meeting of shareholders of the Company or the general meeting of the shareholders of a Sub-Fund from time to time.

Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments.

The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific charges or fee structure or other characteristics as described in the offering document of the Company. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more subclasses of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-Fund. A specific structure for sales and redemption charges, fee structure, reference currency or other particularity may be applied to each sub-class.

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be issued in certain Sub-Funds and the proceeds of the issue of each Sub-Fund shall be invested pursuant to the investment objective of the Company and the specific Sub-Fund, as applicable from time to time.

Shares shall be issued in registered form only.

Upon request of a shareholder, he shall be sent a written confirmation of its shareholding.

Fractions of registered shares may be issued up to ten thousandth of a share. Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution.

Art. 6. Restrictions on ownership of shares. For purposes of protecting the interests of the Company and its shareholders, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity as deemed necessary and reasonable by the Board of Directors.

Art. 7. Meetings of the shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

A general meeting of shareholders may comprise all shareholders in the Company or only concern the shareholders of a particular Sub-Fund in case the matter brought to the attention of the general meeting only concerns the rights, interests and/or status of shareholders of a particular Sub-Fund. In such case, the quorum and voting majorities and any other rule or requirement laid down in these articles of association for a general meeting of all shareholders in the Company shall apply mutatis mutandis to the general meeting of shareholders of this particular Sub-Fund.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 30 March each year, at 11 AM CET, and for the first time on 30 March 2010. If such day is not a day on which banks are regularly open in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following day on which banks are regularly open in the Grand Duchy of Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notice of meeting.

All general meetings of shareholders of the Company or of a Sub-Fund shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. However, general meetings may be held abroad, if exceptional political or economical circumstances require the Board of Directors to convene the general meeting of shareholders abroad.

All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law.

Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a director of the Company) as his proxy, which appointment shall be in writing or a signed telefax or similar communication.

Except as otherwise provided herein or required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meeting of shareholders in accordance with Luxembourg law.

Art. 8. Board of directors. The Company shall be managed by the Board of Directors composed of not less than three (3) members who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders of the Company for a period as determined by the shareholders of the Company and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and elect, by majority vote, an interim director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders.

Art. 9. Chairman. The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a secretary who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, two directors or shareholders representing at least ten per cent (10%) of the total subscribed share capital of the Company, at the place indicated in the convening notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or inability to act, the shareholders may appoint another director or an officer of the Company as chairman pro-tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

The Chairman shall further preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the power and duties given them by the Board of Directors unless otherwise stipulated in these articles of association.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or telefax, e-mail or similar communication from each director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as proxy, which appointment shall be in writing or a telefax, e-mail or similar communication.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, e-mail or similar communication.

Art. 10. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman, or in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two directors or by the secretary or an assistant secretary.

Art. 11. Powers. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to determine the Company's investment policy in compliance with the relevant legal provisions and the corporate object of the Company.

The Company will appoint a management company (hereinafter the "Management Company") and a custodian (the "Custodian") in accordance with and for the purposes as described in the provisions of the Law and related laws. The Board of Directors shall have the power to appoint the Custodian, Management Company and other service providers as it determines necessary from time to time.

Art. 12. Investment restrictions. The Board of Directors has the power to determine the investment policies and restrictions of the Company in accordance with provisions of the Law and related laws. Such investments policies and restrictions shall reflect the principle of risk spreading and the course of the ordinary conduct and purpose of the management and business affairs of the Company. Any investment restrictions must be mentioned in the offering document of the Company.

Art. 13. Invalidity and liability towards third parties. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or directors, or to any entity in which such officers or directors hold ten per cent (10%) or more of the issued shares.

Art. 14. Indemnity. The Company may indemnify any director or officer, and their heirs, executors and administrators, against reasonable expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or third parties who may, if the Board of Directors so authorizes, re-delegate such powers in turn.

The Board of Directors shall be authorised to delegate any of its powers to the Management Company in accordance with the Law and related laws.

Art. 16. Signatures. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures of a director and a person to whom authority has been delegated by the Board of Directors or by the joint signatures of any two persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Redemption and conversion of securities

17.1 Redemption right

As is more specifically described herein below and in accordance with Luxembourg law, the Company has the power to redeem its own outstanding fully paid-in securities at any time, subject solely to the limitations set forth by law.

A holder of securities of the Company may at any time irrevocably request the Company to redeem all or any part of his securities of the Company. In the event of such request, the Company shall redeem such securities subject to any suspension of this redemption obligation pursuant to these articles of association. Shares of the capital stock of the Company redeemed shall be cancelled.

Any requests shall be made by the holder of securities to the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of securities.

For the purpose of the relations between the holders of securities, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

17.2 Restriction of the redemption of shares

If requests for conversion and/or redemption on any Valuation Day (as defined below) exceed ten per cent (10%) of a Sub-Fund's Net Asset Value, the Company reserves the right to suspend the conversion and/or redemption on any Valuation Day. The shares which are not redeemed and/or converted but which would otherwise have been redeemed and/or converted will be redeemed and/or converted on the next Valuation Day (subject to further deferral if the deferred requests themselves exceed ten per cent (10%) of the Net Asset Value of such Sub-Fund) in priority to any other shares for which redemption and/or conversion requests have been received. The Board of Directors may also limit redemptions and conversions in some Sub-Funds' shares, as this shall be specified in the offering document, for such a period as determined by the Board of Directors, to a lesser percentage than ten per cent (10%) of the value of the shares then in issue in such Sub-Funds.

Redemption applications for shares received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day; if redemption applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day.

The Board of Directors may determine another timeline between the receipt of the redemption application and the Valuation Day. Any such timeline will be specified in the sales prospectus of the Company.

17.3 Redemption price

Upon redemption, the holder of securities will be paid:

as for shares a price equal to the Net Asset Value per share of the relevant Sub-Fund and/or class and/or sub-class as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of these Articles of Association. The Board of Directors may decide to deduct the Net Asset Value per share with a redemption fee as specified in the sales documentation;

as for securities other than shares, a price determined and payable pursuant to these articles of association and the terms and conditions established by the Board of Directors.

Payment to a holder of securities under this Article will be made in cash or by cheque or bank transfer at the choice of the shareholder. Payment shall be made in the base currency of the respective Sub-Fund or, at the request and expense of the holder of securities, in any freely convertible currency at the rate of exchange for the Sub-Fund's base currency on the date of payment in cash or, in case of cheque or bank transfer, on the date of dispatch of payment.

As for redemption of shares, payment shall normally be available or dispatched within 8 (eight) business days after the relevant Valuation Day and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of a Sub-Fund is not sufficient to enable the payment to be made within 8 (eight) business days after the relevant Valuation Day, such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. If market conditions so permit and upon consent of the shareholder, the Company may pay individual redemption requests "in-kind", having due regard to the principal of equal treatment of shareholders when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne either by the shareholder who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the sales prospectus of the Company.

17.4 Conversion of shares

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or subclass of the same Sub-Fund or of any other Sub-Fund and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation.

Conversion applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if conversion applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined on the following Valuation Day.

Conversion of shares into shares of any other Sub-Fund will only be made if the Net Asset Value of both Sub-Funds is calculated on the same day. A commission may be charged to shareholders converting between Sub-Funds.

Art. 18. Net asset value. Whenever the Company shall issue, convert and/or redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the Net Asset Value of shares as defined herein.

The Net Asset Value of each class and/or sub-class of shares of each Sub-Fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the next following paragraph, in no instance less than once a year on such business day or days in Luxembourg as the Board of Directors by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value referred to herein a "Valuation Day"), provided that in any case where any Valuation Day falls on a bank holiday in Luxembourg the Valuation Day shall be the next bank business day in Luxembourg.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value of any class and/or sub-class of shares of any Sub-Fund, and the issue, redemption and conversion thereof, in the following instances:

(i) during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Sub-Funds' investments, or in which trading is restricted or suspended; or

(ii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's investments or the current prices on any stock exchange; or

(iii) when for any reason the prices of any investments held by the Sub-Funds cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

(iv) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any of the Sub-Fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange; or

(v) following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Sub-Funds; or

(vi) whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or

(vii) in case purchase and sale transactions of the Company's assets are not realisable at normal exchange rates.

Any such suspension shall be published by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby.

The Net Asset Value of each Sub-Fund shall be expressed in the base currency of the relevant Sub-Fund and in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time as a per share figure and shall be determined on any Valuation Day by dividing the value of the net assets of the Sub-Fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorised designee on the Valuation Day, by the number of shares of the relevant Sub-Fund then outstanding.

If a Sub-Fund has more than one class and/or sub-class of shares in issue, the Net Asset Value shall be calculated for each class and/or sub-class of shares by dividing the portion of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund attributable to a particular class and/or sub-class of shares by the number of shares of such class and/or sub-class in the relevant Sub-Fund outstanding on such Valuation Day.

The value of the assets and liabilities of each Sub-Fund shall be prepared under the most current guidelines usually applied for the specific assets in which a Sub-Fund will invest, and possibly adjusted for certain matters with all such adjustments disclosed to the shareholders in the Sub-Funds annual reports. In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on the Sub-Funds.

The percentage of the total Net Asset Value allocatable to each class and/or sub-class of shares of each Sub-Fund shall be determined by the ratio of the shares issued in each class and/or sub-class to the total number of shares issued, and shall be adjusted subsequently in connection with the distributions effected and the issue and redemption of shares as follows:

1) On each occasion when a distribution is effected in respect of distribution shares, the Net Asset Value of the shares in this class shall be reduced by the amount of the distribution (causing a reduction in the percentage of Net Asset Value allocatable to the shares of this class), whereas the Net Asset Value of accumulation shares shall remain unchanged (causing an increase in the percentage of Net Asset Value allocatable to accumulation shares);

2) On each occasion when shares are issued or redeemed, the Net Asset Value allocatable to each class and/or sub-class of shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board of Directors in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

Art. 19. Issuance of securities

19.1 Issuance of shares

Whenever shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be the Net Asset Value as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article eighteen hereof. The Board of Directors may also decide to issue shares of different Classes or Sub-classes within the different sub-Funds at an issue price per share which may be higher or lower than net asset value per share as calculated in accordance with article eighteen hereof or determined otherwise by the Board of Directors in

order to ensure an equitable treatment between existing shareholders and subscribers of new shares to be issued. The Board of Directors may also decide that an issue premium has to be paid.

Upon Subscription, the allotment of Shares is conditional upon payment at the latest three Business Days from the respective Sub-fund's Valuation Day in relation to which the Subscription has been received. If timely payment has not been received within the settlement period, the Subscription may lapse and be cancelled at the cost of the Investor or the Investor's financial intermediary. In all cases, any confirmation of transaction and any money returnable to the Investor will be held by the Service Agent without payment of interest pending receipt of the remittance.

Subscription applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if subscription applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined for the following Valuation Day.

The Board of Directors may determine another timeline between the receipt of the Subscription application and the Valuation Day. Any such timeline will be specified in the sales prospectus of the Company.

The Company may also accept securities as payment of the shares provided that the securities meet the investment policy and investment restrictions of the concerned Sub-Fund of the Company. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the contribution in kind, the expenses of which shall be borne either by the subscriber who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject the acceptance of such payment to other terms and conditions such as specified in the sales documentation of the Company.

The Board of Directors may, if it thinks appropriate, close a Sub-Fund of the Company to new subscriptions of shares.

19.2 Issuance of securities other than shares

The Company may at any time issue any kind of securities other than shares upon resolution of the Board of Directors, in compliance with the conditions and limits established by law.

Art. 20. Expenses. The Company shall bear all expenses connected with its establishment as well as the fees due to the Management Company, the Custodian Bank as well as to any service provider appointed by the Board of Directors from time to time.

Moreover, the Company shall also bear the following expenses:

all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;

standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;

all fees due to the Auditor and the legal advisors to the Company;

all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, bondholders, and any other person who acquired securities issued by the Company, in particular the cost of printing and distributing the annual and semi-annual reports, as well as the prospectus;

all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges; and

all expenses incurred in connection with its operation and its management.

Each Sub-Fund is liable towards third parties only for its own debts and obligations.

Any costs incurred by the Company which are not attributable to a specific Sub-Fund will be charged to all Sub-Funds in proportion to their net assets. Each Sub-Fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

Art. 21. Fiscal year and financial statements. The fiscal year of the Company shall begin on January 1 and terminate on 31 December each year.

Separate financial statements shall be issued for each of the Sub-Funds in the currency in which they are denominated. To establish the balance sheet of the Company, those different financial statements will be added after conversion in the currency of the capital of the Company.

Art. 22. Audit requirements. The general meeting of shareholders shall appoint an authorised and independent auditor (the "Auditor") who shall carry out the duties prescribed by the Law and related laws. The Auditor shall remain in office until his successor is elected or for a period as determined by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors will issue an annual report on the Company's activities for each fiscal year. The financial information included in such annual report has to be audited by the Auditor. Such audited annual report has to be made available to the investors of the Company within six (6) months after the closing of the respective fiscal year.

Art. 23. Dividends. The general meeting of shareholders shall determine how the profits (including net realised capital gains) of the Company shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare dividends provided however that the addition of the capital of the Company including the issue premiums does not fall below ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (1,250,000.- €).

Dividends may also be paid out of net unrealised capital gains after deduction of realised losses. Dividends declared will be paid in EURO or in the Sub-Fund's base currency or in any other currency as may be determined by the Board of

Directors from time to time or in shares of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The profits allocated to distribution shares shall be available for distribution to holders of such shares.

The profits allocated to accumulation shares shall be added to the portion of the net assets corresponding to accumulation shares.

Art. 24. Liquidations and mergers. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), fulfilling the requirements set by the Law, and named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue, conversion, or redemption of shares will be permitted after publication of the first notice convening the extraordinary meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's liquidation distribution. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed to the holders of shares in that Sub-Fund in proportion to their holdings of shares in that Sub-Fund.

A Sub-Fund may be terminated by resolution of the Board of Directors of the Company if the Net Asset Value of such Sub-Fund is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military emergencies. In such events, the assets of the Sub-Fund will be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in the proportion to their holding of shares in that Sub-Fund. In such event, notice of the termination of the Sub-Fund will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Board of Directors may determine. No shares of such Sub-Fund shall be issued, redeemed or converted after the date of the decision to liquidate a Sub-Fund. Any amounts not claimed by any shareholder shall be deposited at the close of liquidation with the Custodian Bank during a period of six (6) months; at the expiry of the six (6) months' period, any outstanding amount will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation à Luxembourg.

A Sub-Fund may be merged with another Sub-Fund by resolution of the Board of Directors of the Company if its Net Asset Value is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military circumstances. In such events, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Board of Directors may determine. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its shares, free of any charges, or the exchange of its shares, free of any charges, against shares of a Sub-Fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its shares shall be bound by the decision relating to the merger.

A Sub-Fund may be merged with another Luxembourg SICAV-FIS by resolution of the Board of Directors under the following circumstances:

if the value of its net assets is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time; or

in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies; or

if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub-Fund should be contributed to another fund.

In such events, notice will be given in writing to registered shareholders and will be published in daily newspapers as the Board of Directors may determine from time to time. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its shares, free of any charges, or the exchange of its shares, free of any charges, against shares of a Sub-Fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its shares shall be bound by the decision relating to the merger.

In the case of a merger with a mutual special investment fund in the form of a Fonds Commun de Placement ("FCP-FIS"), however, the merger will be binding only on shareholders who expressly agreed to the merger. When a Sub-Fund is contributed to a sub-fund of another Luxembourg investment fund, the valuation of the Sub-Fund's assets shall be verified by the auditor of the Company who shall issue a written report at the time of the contribution.

A Sub-Fund may be merged with a Luxembourg UCI under the law of 2002 by resolution of the Board of Directors under the same circumstances and conditions that are to be met for a merger with another Luxembourg SICAV-FIS.

A Sub-Fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Sub-Fund's shareholders have unanimously approved the merger or on the condition that only the shares of the shareholders who have approved such merger are effectively transferred to that foreign fund.

Art. 25. Amendment. These articles of association may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and any related laws, in particular the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2009.

The first annual general meeting shall be held in the year 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe to the entire capital as follows:

NORDEA BANK S.A., prenamed, three hundred eighty-five	385 shares
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prenamed, five	5 shares
TOTAL: three hundred ninety	390 shares

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of thirty nine thousand Euro (39,000 EUR) and this amount is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately eur 7,500.-

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 562 rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg;
- 2) Have been elected directors (administrateurs) of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2010:

Mr Lars Erik HØGH, Danish citizen, deputy managing director (Nordea Investment Funds S.A.), born on January 30th 1967 in Jernlose (Denmark), with professional address at 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

Mr Jhon MORTENSEN, Danish citizen, managing director (Nordea Bank S.A.), born on February 5th, 1952 in Norre Snede (Denmark), with professional address at 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg; and

Mr Claus JØRGENSEN, Danish citizen, Director (Nordea Bank S.A.) born on June 13th, 1964 in Sønderborg (Denmark), with professional address at 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

Mr Jesper NØRGAARD Danish citizen, Head of Market Risk, born on May 13th, 1965 in Roskilde (Danmark), with professional address at Christiansbro, Strandgade 3, PO Box 850, 0900 Copenhagen C, Denmark.

- 3) Has been appointed as independent auditor for a period ending at the annual general meeting to be held in 2010: KPMG Audit S.à.r.l, 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) NORDEA BANK S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 562 rue de Neudorf et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B14157,

représentée par Madame Martina Neuhaus, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2008;

2) NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 562 rue de Neudorf et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B31619,

représentée par Madame Lidia Palumbo, manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2008;

Lesquelles procurations seront signées "ne varietur" par les mandataires des comparantes et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société anonyme sous la forme d'un fond d'investissement spécialisé et en arrêter les statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Formation.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaire une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination "NORDEA INSTITUTIONAL INVESTMENT FUND, SICAV-FIS", répondant aux conditions de la qualification de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 (la "Loi") et des lois et règlements connexes (la "Société").

Sur décision de son conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), la Société peut créer des compartiments (les "Compartiments" ou le "Compartiment") conformément aux dispositions de la Loi. Chaque Compartiment est considéré comme disposant d'un patrimoine propre distinct de celui de la Société. Les droits des investisseurs et des créanciers à l'égard de chaque Compartiment, notamment les droits nés lors de la création et des opérations de liquidation de chaque Compartiment, sont restreints aux actifs dudit Compartiment. Dans les relations entre les investisseurs de la Société, chaque Compartiment est considéré comme une entité indépendante.

L'investissement dans la Société est exclusivement réservé aux investisseurs avertis au sens de la Loi.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société est dissoute sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'investissement collectif de ses fonds dans tout type d'actif permises suivant la loi 13 Février 2007 ("la loi"); notamment les valeurs mobilières ou tout les autres types de titres, les instruments des marchés monétaires, les instruments financiers dérivés, les produits structurés, les instruments hybrides, les créances de toute sorte, les produits de couverture, le capital-risque, le capital-investissement, les certificats, les fonds d'investissement, les sociétés d'investissement, les trusts, les liquidités, les propriétés immobilières, les marchandises, les devises et tout les actifs similaires tendant à diversifier le risque et assurer aux investisseurs de la Société le bénéfice de la gestion de leurs investissements.

La Société peut aussi émettre des titres, notamment des titres de créances, sur décision du Conseil d'Administration et conformément aux conditions fixées par la Loi.

La Société peut souscrire des emprunts auprès de ses actionnaires ou de tiers sur décision du Conseil d'Administration, aux fins de financer les investissements de la Société sans préjudice des politiques et restrictions d'investissements applicables à la Société.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social dans les limites fixées par la Loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché du Luxembourg.

La Société peut établir des établissements, filiales ou bureaux aussi bien sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg qu'au-dehors sur décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise et un fond d'investissement soumis à la Loi.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est égal à tout moment à la valeur de l'actif net de la Société calculée conformément aux présents statuts.

Le capital minimum de la Société, y compris les primes d'émission, est égal à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-). Le capital minimum doit être souscrit au cours des douze (12) mois suivant la date d'approbation de la Société par l'autorité de régulation luxembourgeoise compétente.

Le capital minimum souscrit lors de la constitution de la Société s'élève à TRENTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 39.000,-) divisé en TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (390) actions dépourvues de valeur nominale.

Au moins cinq pour cent (5%) du capital social minimum souscrit lors de la constitution de la Société ou de l'émission de nouvelles actions conformément aux statuts doit être libéré.

Le Conseil d'Administration, lorsqu'il le juge opportun, peut sans restriction décider de l'émission de nouvelles actions dépourvues de valeur nominale à un prix correspondant à la valeur d'actif net calculée conformément aux présents statuts (la "Valeur de l'Actif Net").

Aux fins d'émettre des actions nouvelles dans les Compartiments, le Conseil d'Administration peut restreindre ou exclure le droit préférentiel de souscription de tout actionnaire de la Société.

La Conseil d'Administration peut déléguer à un administrateur de la Société dûment autorisé, un directeur, ou toute autre personne jugée appropriée par le Conseil d'Administration, ses missions (i) d'acceptation des souscriptions, (ii) de réception des paiements effectués pour les souscriptions, et (iii) de délivrance aux actionnaires des nouvelles actions et des éventuels certificats d'actions afférents, et (iv) de modification du registre des actionnaires de la Société ou du Compartiment concerné, si nécessaire.

Les actions des Compartiments prennent la forme d'actions de dividendes ou d'actions de capitalisation, au choix du Conseil d'Administration.

Les actions de dividendes ouvrent droit au paiement de dividendes en cas de paiement de dividendes décidé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou par l'assemblée générale du Compartiment de temps à temps.

Les actions de capitalisation n'ouvrent droit à aucun dividende.

Le Conseil d'Administration peut décider de créer d'autres catégories d'actions auxquelles sont affectées des obligations ou des structures de frais ou d'autres caractéristiques telles que décrites dans le document de vente. Le Conseil d'Administration peut aussi décider la création au sein de chaque catégorie d'actions de deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont les actifs sont de manière générale investis en suivant la politique d'investissement dudit Compartiment. Une structure spécifique aux obligations, structures de frais, devise de référence et toute autre caractéristique des obligations liées à la vente et au rachat peut être appliquée à chaque sous-catégorie.

Sur décision du Conseil d'Administration, les actions sont émises par un Compartiment et les revenus de cette émission sont investis selon les objectifs d'investissement de la Société et dudit Compartiment de temps en temps.

Les actions ne sont que nominatives.

Sur demande écrite, un actionnaire reçoit une confirmation écrite de sa participation dans la Société.

Les actions nominatives peuvent être fractionnés jusqu'à dix mille fractions. Les fractions d'actions ne confèrent aucun droit de vote mais ouvrent droit aux éventuels dividendes ainsi qu'au boni de liquidation.

Art. 6. Restriction à la propriété des actions. Tout investisseur prenant connaissance de ce qu'il n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi en informe immédiatement le Conseil d'Administration.

Tout investisseur qui n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi vend ses actions sous trois (3) jours ouvrables après avoir informé le Conseil d'Administration. Au terme de ces trois (3) jours ouvrables les actions, si elle n'ont pas déjà été vendues par l'actionnaire en cause, sont rachetées par la Société sur décision du Conseil d'Administration. Le prix de rachat est fixé conformément aux règles mentionnées dans le prospectus de vente.

En plus de sa responsabilité engagée selon le droit applicable, tout actionnaire ne remplissant pas les conditions d'investisseur averti définies par la Loi et qui détient des actions dans un fond, ou une catégorie d'actions réservés aux investisseurs avertis, conserve les actions et répare les dommages causés à la Société, le Conseil d'Administration, les autres actionnaires du fond ou de ladite catégorie d'actions, ainsi qu'aux préposés de la Société, pour tout préjudice, perte, dépense résultant ou liée à la détention d'actions du fait de la communication par l'actionnaire en cause de documents faux ou d'informations fausses afin de bénéficier du statut d'investisseur averti aux sens de la Loi ou de l'absence de notification de la perte de ce statut.

Art. 7. Assemblée des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires peut soit inclure tous les actionnaires de la Société, soit uniquement les actionnaires d'un Compartiment lorsque les questions à débattre concernent exclusivement les droits, intérêts et/ou le statut des actionnaires dudit Compartiment. Dans ce cas, les règles de quorum et de majorité ainsi que les autres règles ou conditions fixées par les présents statuts pour une assemblée générale des actionnaires de la Société s'appliquent mutatis mutandis à l'assemblée générale des actionnaires dudit Compartiment.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société est tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société ou à tout autre endroit fixé dans la convocation, le 30 mars de chaque année à 11 heures CET. et pour la première fois le 30 Mars 2010. Si ce jour est un jour férié, légal ou des banques à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour suivant où les banques sont ouvertes à Luxembourg.

Les autres assemblées d'actionnaires sont tenues aux lieux et heures fixés dans la convocation.

Toutes les assemblées générales des actionnaires de la Société ou d'un Compartiment sont tenues sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. Toutefois, des assemblées générales peuvent être tenues hors du territoire du Grand-Duché du Luxembourg si des circonstances politiques exceptionnelles le requièrent, le Conseil d'Administration peut convier l'assemblée générale des actionnaires à se réunir hors du territoire du Grand-Duché du Luxembourg.

Toutes les assemblées sont appelées selon les modalités fixées par la loi luxembourgeoise.

A chaque action est attachée une voix.

Chaque actionnaire peut désigner un mandataire pour le représenter à une ou plusieurs assemblées des actionnaires. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire. Le mandat est établi par écrit ou envoyé par télécopie ou un par mode de transmission similaire.

Sauf stipulation des présents statuts ou disposition du droit luxembourgeois contraire, les résolutions de l'assemblée des actionnaires dûment appelées sont adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions à remplir par les actionnaires, notamment des conditions de participation à l'assemblée des actionnaires sous réserve de la loi luxembourgeoise.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) administrateurs pouvant ne pas être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désigne les administrateurs et détermine la durée de leur mandat. Les administrateurs occupent leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs remplaçants. Tout administrateur peut être révoqué et remplacé par décision des actionnaires ad nutum ou sur décision motivée.

En cas de décès, retraite, ou autre cas de vacance de ses fonctions d'un administrateur, les administrateurs restés en fonction peuvent à la majorité de leurs voix élire provisoirement un administrateur chargé d'assurer l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Présidence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Président et éventuellement un Vice-Président. Le Conseil d'Administration peut aussi désigner un secrétaire qui, sans nécessairement être administrateur, est en charge de conserver les minutes des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, de deux administrateurs, ou de un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour cent (10%) du total du capital social de la Société souscrit, aux lieux et heures indiqués dans la convocation.

Les assemblées des actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, ou pour la durée d'une éventuelle absence du Président du Conseil d'Administration, par le Vice-Président ou un administrateur désigné par le Conseil d'administration, et en leur absence les actionnaires peuvent élire à la majorité des actions présentes ou représentées un autre administrateur ou un directeur de la Société en qualité de Président intérimaire.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence par le Vice-Président ou par un autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration en qualité de Président intérimaire.

Le Conseil d'Administration peut désigner des directeurs, notamment des directeurs nécessaires à la conduite de l'administration de la Société. La qualité de directeur ne requiert pas celle d'administrateur ou d'actionnaire de la Société. Les directeurs disposent des prérogatives et ont les obligations déterminées par le Conseil d'Administration, sauf stipulation contraire des présents statuts.

Le Conseil d'administration est convoqué par écrit au plus tard vingt-quatre (24) heures avant ses réunions, à moins que des circonstances exceptionnelles n'y fasse obstacle; dans ce cas, la convocation fait état de ces circonstances exceptionnelles. Par l'accord de tous les administrateurs exprimé par télécopie, email, ou quelque autre moyen de transmission similaire, il peut être renoncé à la nécessité de convoquer la réunion du Conseil d'Administration. Des convocations à chaque réunion ne sont pas nécessaires lorsque les réunions sont tenues à des lieux et heures fixés par un agenda adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration en étant représenté par un autre administrateur. Le mandat est établi par écrit, ou par télécopie, email, ou tout autre moyen de transmission similaire.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration ont le même effet que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment appelée et tenue.

Les signatures des administrateurs peuvent figurer sur un seul document ou sur des exemplaires différents de la même résolution. Preuve des signatures peut être rapportée par lettre, télécopie, email, ou tout moyen de transmission comparable.

Art. 10. Minutes. Les minutes des réunions du Conseil d'Administration sont signées par le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence par le président intérimaire, ou par deux administrateurs.

Des copies ou extraits des minutes des réunions pouvant être produites notamment dans le cadre de procédures judiciaires sont signées par le Président ou par le président intérimaire, ou par deux administrateurs ou par le secrétaire ou un secrétaire assistant.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre tout membre du Conseil d'Administration prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil d'Administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment

par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui n'échoient pas par l'effet de la loi ou des présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déterminer la politique d'investissement de la Société, conformément aux dispositions légales applicables et à l'objet social de la Société.

La Société désigne une société de gestion (ci-après la "Société de Gestion") et un dépositaire (le "Dépositaire") conformément avec, et en poursuivant les finalités fixées par Loi et les lois et règlements connexes. Le Conseil d'Administration peut désigner le Dépositaire, la Société de Gestion et tout autre prestataire de service qu'il juge nécessaire.

Art. 12. Restrictions d'investissement. Le Conseil d'Administration peut déterminer les restrictions d'investissement de la Société conformément aux dispositions de la Loi et des lois et règlements connexes. Les politiques d'investissements reflètent le principe de diversification des risques et tracent la conduite normale et le but de la gestion et des affaires de la Société. Toute restriction d'investissement est mentionnée dans le document d'offre de la Société. Le document d'offre de la Société est modifié sans délai lorsque le Conseil d'Administration arrête des restrictions d'investissement.

Art. 13. Conventions réglementées et responsabilité à l'égard des tiers. Les contrats ou accords conclus entre la Société et une autre entreprise ou entité ne sont pas affectés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société détient une participation, ou occupe des fonctions d'administrateur, directeur ou est salarié de l'autre entreprise ou entité. Toutefois, la Société ne peut acheter ou vendre en connaissance de cause des portefeuilles d'investissements à un ou plusieurs des administrateurs, directeurs de la Société, ou à une entité dans laquelle des administrateurs ou directeurs de la Société détiennent dix pour cent (10%) ou plus des actions émises.

Art. 14. Indemnisation des préposés de la société. La Société prend à sa charge les dépenses raisonnables de ses administrateurs et directeurs, de leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, curateur, en lien avec une procédure judiciaire à laquelle ils sont partie en leur qualité d'administrateur ou de directeur de la Société, ou sur demande de la Société dans une procédure liée à un autre fond dont la Société est actionnaire ou créancière, et dont ledit administrateur ou directeur ne peut obtenir une prise en charge de ses frais, sous réserve des procédures judiciaires concluant à la responsabilité desdits administrateurs ou directeurs pour faute lourde; lorsqu'une transaction est conclue, la prise en charge des frais est limitée aux questions couvertes par la transaction pour lesquelles la Société est assurée par des conseils que lesdits administrateurs ou directeurs dont les frais seront prise en charge n'ont pas porté atteinte à leurs devoirs. Le droit susmentionné à la prise en charge des frais n'est pas exclusif d'autres droits que les administrateurs et directeurs de la Société pourraient se voir attribuer.

Art. 15. Délégation. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs (i) d'administration journalière de la Société (notamment le droit d'engager la Société par une signature), (ii) d'accomplir tout acte poursuivant l'intérêt de la Société et son objet social, à des directeurs de la Société ou à des tiers. La délégation peut être subdéléguée si le Conseil d'Administration l'autorise.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à la Société de Gestion conformément à la Loi et aux lois connexes.

Art. 16. Signatures. La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'une personne tenant sa compétence du Conseil d'Administration, ou par la signature conjointe de deux personnes tenant leur compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Rachat et conversion de titres

17.1 Droit de rachat

Suivant les modalités décrites ci-après, et conformément à la Loi luxembourgeoise, la Société peut racheter ses titres entièrement libérés, dans les seules limites fixées par la loi.

Tout porteur de titres de la Société peut à tout moment présenter à la Société une demande irrévocable de rachat de tout ou partie de ses titres de la Société dans les limites fixées par la loi. La Société satisfait une telle demande sous réserve des obligations de suspension et de rachat établies par les présents statuts. Une fois rachetées par la Société, les actions du capital social de la Société sont annulées.

Les demandes formulées par les porteurs de titres sont adressées au siège social de la Société ou au siège de la personne ou entité désignée par la Société en qualité d'agent pour le rachat des titres.

Dans les relations entre les porteurs de titres, chaque Compartiment constitue une entité distincte disposant de ses propres apports, revenus de capitaux, pertes et charges.

17.2 Limitation du rachat d'actions

Lorsque lors d'un Jour d'Evaluation (tel que défini ci-après) les demandes de conversion et/ou de rachat excèdent de dix pour cent (10%) la Valeur de l'Actif Net du Compartiment, la Société peut suspendre la conversion et/ou le rachat pour ledit Jour d'Evaluation. Les actions qui n'ont pas été rachetées et/ou converties dans le cas prévu à la phrase précédente sont rachetées et/ou converties lors du Jour d'Evaluation suivant (sous réserve du seuil de dix pour cent (10%) indiqué dans la phrase précédente) par priorité sur les autres actions pour lesquels des demandes de rachat et/ou de conversion ont été reçues. Le Conseil d'Administration peut restreindre les rachats et conversions à certaines actions de Compartiments, pour une durée qu'il fixe, sur moins de dix pour cent des actions émises par ledit Compartiment.

Les demandes de rachat d'action reçues avant une heure fixée par le Conseil d'Administration lors d'un jour ouvrable précédent un Jour d'Evaluation sont prises en compte à la Valeur de l'Actif Net de ce Jour d'Evaluation; les demandes de rachat reçues après ladite heure sont prise en compte à la Valeur de l'Actif Net du Jour d'Evaluation suivant.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer à son gré les demandes de rachat à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société.

17.3 Prix de rachat

Par l'effet du rachat, le porteur de titres est payé:

pour les actions un prix égal à la Valeur de l'Actif Net par action du Compartiment concerné et/ou catégorie et/ou sous-catégorie, tel que déterminé au Jour d'Evaluation déterminé selon les présents statuts. Le Conseil d'Administration peut retrancher de la Valeur de l'Actif Net par actions des frais de rachat selon les termes des documents de vente.

pour les titres autres que des actions, un prix déterminé et payable selon les modalités et sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Au choix de l'actionnaire, les paiements à un porteur de titres prévus par le présent article sont effectués en espèces, par chèque ou par virement bancaire. Les paiements sont effectués soit dans la devise du Compartiment concerné, soit, sur demande du porteur de titres, dans une devise librement convertible, au taux de change contre la devise de base du Compartiment à la date de paiement en espèces, ou au jour de l'émission du paiement lorsqu'il est effectué par chèque ou virement bancaire.

Le paiement du rachat d'action est disponible ou émis sous huit (8) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation déterminé selon le présent article et la réception des documents nécessaires. Lorsque lors de circonstances exceptionnelles la liquidité d'un Compartiment ne permet pas de procéder au paiement sous huit (8) jours ouvrables après le Jour d'Evaluation déterminé selon le présent article, le paiement est effectué aussitôt que les circonstances le permettent raisonnablement. Lorsque le marché le permet, et avec l'accord de l'actionnaire concerné, la Société peut satisfaire en nature les demandes de rachat, sans préjudice du principe d'égalité des actionnaires. En cas de paiement en nature, un expert indépendant de la Société établit un rapport d'évaluation de la valeur du paiement en nature, dont les frais sont à la charge de l'actionnaire qui a choisi ce mode de paiement, ou par la Société de Gestion, si cette dernière l'accepte. Le Conseil d'Administration peut soumettre les paiements en nature à d'autres modalités et conditions telles que définit par le prospectus de vente de la Société.

17.4 Conversion d'actions

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en des actions d'une autre catégorie et/ou sous-catégorie du même Compartiment ou d'un autre Compartiment, en tenant compte de la quantité minimale d'actions à convertir et des conditions déterminées par Conseil d'Administration, sous réserve d'éventuelles restrictions spécifiées par les documents de vente.

Les demandes de conversion d'action reçues avant une heure fixée par le Conseil d'Administration lors d'un jour ouvrable précédent le Jour d'Evaluation sont prises en compte à la Valeur de l'Actif Net de ce Jour d'Evaluation; les demandes de conversion reçues après ladite heure sont prise en compte à la Valeur de l'Actif Net du Jour d'Evaluation suivant.

La conversion d'action en des actions d'un autre Compartiment est effectuée à la Valeur de l'Actif Net des deux Compartiments calculée au même jour. Des frais de conversion peuvent être à la charge des actionnaires procédant à des conversions entre Compartiments.

Art. 18. Valeur de l'actif net. Le prix par action lors de l'émission, la conversion et/ou le rachat d'actions de la Société est fondé sur la Valeur de l'Actif Net par actions telle que définie ci-après.

La Valeur de l'Actif Net de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment est déterminée par la Société ou ses préposé au moins une fois par an lors du jour ouvrable au Luxembourg fixé par le Conseil d'Administration par résolution (chacun des jours ou moments choisis pour la détermination de la Valeur de l'Actif Net étant un "Jour d'Evaluation"), sous réserve des stipulations du paragraphe suivant. Lorsqu'un Jour d'Evaluation coïncide avec un jour férié des banques à Luxembourg, le Jour d'Evaluation est repoussé au jour ouvrable des banques à Luxembourg suivant.

La Société peut suspendre la Valeur de l'Actif Net de toute catégorie et/ou sous-catégorie d'action de tout Compartiment, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion desdites actions, lorsque:

(i) les marchés et bourses de valeurs constituant un part significative des investissements du Compartiment sont fermées ou que les transactions y sont limitées ou suspendues, pour des raisons autres que les congés ou la fin de semaine; ou

(ii) les moyens de communication utilisés usuellement par la Société pour déterminer le prix des investissements du Compartiment ou le prix actuels sur une bourse de valeur, sont coupés; ou

(iii) les prix des investissements détenus par le Compartiment ne peuvent raisonnablement pas être déterminés rapidement et avec précision; ou

(iv) selon le Conseil d'Administration, les moyens de paiements utilisés pour le paiement des investissements d'un Compartiment ne peuvent être utilisés à des taux de change normaux; ou

(v) une éventuelle décision de liquider ou de dissoudre la Société, ou un ou plusieurs Compartiments a été prise; ou

(vi) des restrictions des échanges ou de circulation du capital empêchent l'exécution par la Société de transactions; ou

(vii) les achats et ventes des actifs de la Société ne peuvent être effectués à des taux de changes normaux.

(viii) La Société rend public la suspension selon des modalités appropriées au regard des personnes susceptibles d'être affectées par la suspension.

La Valeur de l'Actif Net de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de base dudit Compartiment ou dans une autre devise déterminée par Conseil d'Administration, sous la forme d'un prix par action lors de chaque Jour d'Évaluation en divisant la valeur des actifs nets du Compartiment moins ses dettes par le nombre d'actions restantes du Compartiment à l'heure déterminée par le Conseil d'Administration ou la personne désignée par lui au Jour d'Évaluation.

Lorsque le Compartiment a émis une ou plusieurs catégories et/ou sous-catégories d'actions, la Valeur de l'Actif Net est calculée pour chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions en divisant la portion de Valeur de l'Actif Net du Compartiment concerné correspondant à une catégorie ou sous-catégorie d'actions par le nombre d'action de cette catégorie et/ou sous-catégorie du Compartiment concerné, au Jour d'Évaluation.

La valeur d'actifs et passifs de chaque compartiment sera préparé suivant les règles généraux applicables normalement pour cette classe de valeur dans laquelle de compartiment investira, et sera éventuellement modifié pour quelques points. Toute modification sera publiée au rapport annuel du compartiment concerné. En plus, des provisions adéquates seront faites pour tenir compte des frais et dépenses de chaque compartiment.

Le pourcentage de la Valeur de l'Actif Net totale à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment sera déterminé en fonction du nombre d'actions émises au sein de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions par rapport au nombre total des actions en circulation. En fonction des distributions effectuées, de l'émission et du rachat d'actions, ce pourcentage sera ajusté comme suit:

1) Chaque fois qu'une distribution de dividendes est effectuée au niveau des actions de distribution, la Valeur de l'Actif Net des actions de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de la distribution (entraînant une réduction du pourcentage de la Valeur de l'Actif Net à affecter aux actions de cette catégorie) tandis que la Valeur de l'Actif Net des actions de capitalisation restera inchangée (entraînant une augmentation du pourcentage de la Valeur de l'Actif Net à affecter aux actions de capitalisation).

2) Chaque fois que des actions sont émises ou rachetées, la Valeur de l'Actif Net à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions concernée sera augmentée ou réduite des montants reçus ou payés par la Société par suite de ces rachats ou souscriptions d'actions.

En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par son mandataire, relative à la détermination de la Valeur de l'Actif Net des actions sera définitive et irrévocable pour la Société, les actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la Valeur de l'Actif Net des actions sera certifié par un administrateur ou un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil d'Administration.

Art. 19. Emission de titres

19.1 Emission d'actions

Lorsque la Société offre des actions à souscrire, ces actions seront émises à un prix par action qui sera égal à la Valeur de l'Actif Net telle que déterminée lors du Jour d'Évaluation concerné conformément aux provisions de l'Article dix-huit ci-dessus. Le Conseil d'Administration pourra aussi décider d'émettre des Actions de différentes catégories (ci-après dénommées les "Catégories") ou sous-catégories (ci-après dénommées les "Sous-Catégories") dans les différents compartiments à un prix initial de souscription par action qui pourra être plus ou moins élevée que la Valeur de l'Actif Net des actions comme calculé suivant l'article 18 de ce document ou comme déterminé par le Conseil d'Administration afin d'assurer un traitement égal des actionnaires existants et des actionnaires des actions à fournir. Le Conseil d'Administration pourra aussi décider qu'une prime d'émission est due.

Lors de Souscription, l'attribution des Actions sera soumise au règlement de la transaction au plus tard trois Jours ouvrables à compter du Jour d'évaluation du Compartiment en relation duquel la Souscription a été reçu. Si aucun paiement n'a été reçu passé ce délai, la Souscription pourra être retardée ou annulée aux frais de l'Investisseur ou de son intermédiaire financier.

Dans tous les cas, les avis d'opéré seront conservés par l'Agent administratif dans l'attente du règlement ainsi que tout montant remboursable à l'Investisseur sans que ce dernier soit en droit de réclamer des intérêts de retard.

Les demandes de souscription reçues avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps un jour ouvrable bancaire précédant un Jour d'Évaluation seront traitées à la Valeur de l'Actif Net déterminée

lors de ce jour d'évaluation; si les demandes de souscription sont reçues après cette certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre, elles seront traitées à la Valeur de l'Actif Net déterminée lors du prochain Jour d'Évaluation.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer à son gré les demandes de souscription à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société.

La Société pourra également accepter des valeurs mobilières en paiement des actions si la détention de ces valeurs mobilières par la Société est conforme à la politique et aux restrictions d'investissement du compartiment concerné. Dans ce cas, le réviseur de la Société établira un rapport d'évaluation de l'apport en nature et les dépenses y afférentes seront soit à charge de l'investisseur qui a opté pour cette méthode de paiement, soit à charge de la Société de Gestion, moyennant approbation de cette dernière. Le Conseil d'Administration pourra en outre soumettre l'acceptation d'un apport en nature à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société.

Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.

S'il le juge approprié, le Conseil d'Administration peut fermer un Compartiment à l'émission de nouvelles actions.

19.2 Emission de titres autres que des actions

La Société peut émettre tout type de titres autres que des actions, sur résolution du Conseil d'Administration, conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

Art. 20. Dépenses. La Société supporte tous les frais liés à son établissement, les commissions dues à la Société de Gestion et à la Banque Dépositaire ainsi qu'à tout autre prestataire de services qui sera nommé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

En outre, la Société supporte les dépenses suivantes:

tous les impôts, droits et taxes dus sur ses avoirs, revenus et dépenses;

les frais classiques de courtage et de banque engendrés par les transactions commerciales de la Société;

tous honoraires dus au réviseur d'entreprise et aux conseillers juridiques de la Société;

tous les frais de publication et d'information des actionnaires, notamment les coûts d'impression et de distribution des rapports financiers annuels et semestriels ainsi que des prospectus;

tous les frais liés à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et des bourses de valeurs;

tous les frais de fonctionnement et d'administration de la Société.

Les actifs de chaque compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations vis à vis des tiers qui concernent ce compartiment.

Tout frais non-imputable à un compartiment donné et encouru par la Société, est réparti entre les Compartiments proportionnellement à leurs avoirs nets. Chaque compartiment supportera tous frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

Art. 21. Exercice fiscal et états financiers. L'exercice fiscal de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Des états financiers séparés seront établis pour chaque compartiment dans la devise de référence du compartiment concerné. Pour établir le bilan de la Société, ces différents états financiers seront additionnés après conversion dans la devise du capital social de la Société.

Art. 22. Réviseur agréé. L'assemblée générale des actionnaires désigne un réviseur d'entreprise agréé pour effectuer les tâches prévues par la Loi et les connexes (le "Réviseur d'Entreprises"). Le Réviseur d'Entreprises reste en fonction jusqu'à la désignation de son successeur ou pour la période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration publie un rapport annuel portant sur les activités de la Société durant l'exercice fiscal. Les informations financières incluses dans le rapport sont vérifiées par le Réviseur d'Entreprise. Après révision, le rapport annuel est mis à la disposition des investisseurs au cours des six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal.

Art. 23. Dividendes. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société additionné aux primes d'émission ne devienne inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR). Des dividendes pourront aussi être payés sur les gains en capital non réalisés après déduction des pertes réalisées. Les dividendes annoncés seront payés en euro, dans la devise de référence du compartiment concerné, dans toute autre devise selon décision du Conseil d'Administration ou encore en actions de la Société, au jour et lieu déterminés par le Conseil d'Administration.

Les bénéfices attribués aux actions de distribution seront distribués aux actionnaires de cette catégorie.

Les bénéfices attribués aux actions de capitalisation seront ajoutés à la fraction des actifs nets correspondant aux actions de capitalisation.

Le Conseil d'Administration peut résoudre de distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des conditions et de la procédure fixées par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Dissolution de la société, liquidation, fusion ou apport d'un compartiment. En cas de dissolution de la Société, il est procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires délibérant de cette dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation de la Société, aucune émission, conversion ni rachat d'actions ne pourra être effectué après publication du premier avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à tenir en vue de la liquidation de la Société. Toutes les actions en circulation au moment de cette publication participeront à la distribution du produit net de liquidation de la Société. Le produit net de liquidation correspondant à chaque Compartiment sera distribué aux actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent au sein du Compartiment concerné.

Un Compartiment pourra être liquidé par résolution du Conseil d'Administration, si la valeur de son actif net est inférieure à un certain

montant déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, les actifs du Compartiment seront liquidés, les dettes apurées et le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment. Un avis de liquidation du Compartiment sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Aucune action ne pourra être émise, rachetée ou convertie après la décision de liquidation du Compartiment. Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture des opérations de liquidation seront déposés auprès de la banque Dépositaire pendant une période de six (6) mois. À défaut de réclamation avant l'expiration de cette période, les montants seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Un Compartiment peut fusionner avec un autre Compartiment sur décision du Conseil d'Administration de la Société si la valeur de ses actifs nets devient inférieure à un certain montant déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, un avis de la fusion sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du Compartiment à fusionner pourra, endéans une période d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion, demander soit le rachat de ses actions sans frais, soit l'échange sans frais de ses actions contre des actions d'un autre compartiment non concerné par la fusion. A l'expiration du délai d'un mois, tout actionnaire qui n'aura pas demandé le rachat ou l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un Compartiment de la Société avec un Compartiment d'une autre SICAV-FIS luxembourgeoise dans les circonstances suivantes:

si la valeur des actifs nets devient inférieure à un certain montant tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration; ou

en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle du Conseil d'Administration, telles que des événements politiques, économiques ou militaires; ou

si le Conseil d'Administration venait à conclure qu'un compartiment devrait être fusionné à un autre compartiment en raison des conditions du marché ou autres conditions, y compris des conditions économiques défavorables à la bonne performance d'un compartiment, tout en tenant compte des meilleurs intérêts des actionnaires.

Dans ces circonstances, un avis écrit sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration. Les actionnaires du Compartiment devant être fusionné pourront, endéans une période d'un (1) mois à compter de la date de publication, demander soit le rachat de leurs actions, sans frais, soit l'échange de leurs actions, sans frais, contre des actions d'un Compartiment non concerné par la fusion. À l'expiration de cette période d'un (1) mois, tout actionnaire qui n'aura demandé ni le rachat ni l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Dans le cas d'une fusion avec un fonds d'investissement spécialisé qui revêt la forme d'un Fonds Commun de Placement, la décision de la fusion n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur de la fusion. Si un Compartiment est apporté à un compartiment d'un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation des actifs du compartiment sera vérifiée par le réviseur de la Société qui émettra un rapport écrit au moment de l'apport.

Le Conseil d'administration pourra décider de fusionner un Compartiment de la Société avec un Compartiment d'un autre OPC luxembourgeoise relevant de la de la Loi de 2002 sur les OPCVM sous les mêmes conditions applicables pour une fusion d'un Compartiment de la Société avec un Compartiment d'une autre SICAV-FIS luxembourgeoise.

Un Compartiment pourra être fusionné à un fonds d'investissement étranger à la condition que les actionnaires du compartiment aient approuvé la fusion à l'unanimité ou à la condition que seuls les actionnaires qui ont approuvé la fusion seront effectivement transférés au fonds d'investissement étranger.

Art. 25. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts sont soumises aux dispositions de la Loi ainsi qu'à la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales."

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2009.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, les comparantes déclarent vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

NORDEA BANK S.A. prénommée	385 actions
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prénommée	5 actions
TOTAL	390 actions

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de trente-neuf mille Euro (39.000 EUR), cette somme étant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 7.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

2) Ont été nommés administrateurs de la société pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010:

M. Lars Erik Hogh, citoyen danois, administrateur gérant adjoint (Nordea Investment Funds S.A.), né le 30 janvier 1967 à Jernlose (Danemark), résidant professionnellement 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

M. Jhon MORTENSEN, citoyen danois, administrateur gérant (Nordea Bank S.A.), né le 5 février 1952 à Norre Snede (Danemark), résidant professionnellement 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

M. Claus JØRGENSEN, citoyen danois, administrateur (Nordea Bank S.A., né le 13 juin 1964 à Sønderborg (Danemark), résidant professionnellement à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

M. Jesper NORGAARD citoyen danois, Head of Market Risk, né le 13 mai 1965 à Roskilde (Danemark), résidant professionnellement à Christiansbro, Strandgade 3, PO Box 850, 0900 Copenhagen C, Danemark.

3) A été nommée réviseur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010:

KPMG Audit S. à r.l, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

(Signé): M. NEUHAUS - L. PALUMBO - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48683. - Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152562/242/988.

(080182236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 114.396.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148844/6302/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09207. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Maja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.901.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Septembre 2008 que:

- Le siège social est transféré du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage au 17, rue Michel Rodange, c/o Charles Kauffhold Domiciliation, 5^{ème} Etage, L-2430 Luxembourg .

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour Maja S.A.

Signature

Référence de publication: 2008141886/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Landlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.782.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 novembre 2008

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Romain ZIMMER comme administrateur.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011, Madame Edith REUTER, née à Luxembourg, le 5 janvier 1958, demeurant à L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour LANDLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148811/8473/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Apollo International Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.953.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S A
Signatures

Référence de publication: 2008148836/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08789. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Resothel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.219.

Les compte annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour RESOTHEL S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008148941/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07492. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Apollo International Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.953.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2004 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2008148838/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08791. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

GT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 63.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148896/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02956. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Metroreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.132.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148895/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07165. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Agrami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 49.826.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Daniel PIERRE. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

AGRAMI S.A.

C. FRANCOIS / D. PIERRE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008150101/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

GSMP 2006 Offshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 134.954.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 décembre 2007, acte
publié au Mémorial C no 256 du 31 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008149031/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07622. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 17.700.135,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 18 décembre 2007, que:

GS Capital Partners VI Fund, LP, ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, a transféré 10 parts sociales communes de la société Seema Management Sàrl à

Quadrangle (Offshore) Capital Partners II LP, ayant son siège social à South Church Street, KYI-9002 Grand Cayman, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PUBLICATION

Pour Seema Management S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2008151644/3521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00237. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 3. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. November 2008.

Für die Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Bettina Pölking / Diane Wolf

Référence de publication: 2008148846/1346/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08101. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Gota Mar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 93.399.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148897/4623/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10068. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Aroles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.596.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148938/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04266. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148936/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08863. - Reçu 138,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Aquilaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.314.

Les comptes annuels au 31/12/2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 novembre 2008.

Pour AQUILAZ S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A

Signature

Référence de publication: 2008142660/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02632. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Arc Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.923.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148910/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06764. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 119.329.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148906/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06762. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Landlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.782.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148905/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06759. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Les Espaces Saveurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 78.320.

Les comptes annuels au 31/12/2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 novembre 2008.

Pour LES ESPACES SAVEURS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A

Signature

Référence de publication: 2008142652/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02603. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Lux Etoile H.S.F. Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 82.299.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148840/6302/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09219. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Kapateco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 108.775.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148842/6302/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09209. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Aircraft Sales and Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 70.761.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148841/6302/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09220. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Aristolux Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.526.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 novembre 2008 à 11h00 à Luxembourg.

Résolution unique

L'Assemblée décide de réélire les administrateurs et le Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle clôturant les comptes au 31 décembre 2008. Dès lors, la société se présente comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Lena Lascari, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Président

MM. Vincenzo Lomonaco, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Administrateur

Christophe Langue, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Administrateur

Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers sàrl, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008151643/1210/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Revaler 54 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.140.

Beschluss

Katrin Julia Dukic, Dipl. Rechtspflegerin (FH), wohnhaft in D-54294 Trier, Eisenbahnstraße 9b verkauft und tritt vollumfänglich ihre Geschäftsanteile an der Revaler 54 S.à.r.l., R.C. B 140 140 Luxembourg, an den Käufer Revaler 54 Holding S.à.r.l., R.C. B 141 192 Luxembourg, vertreten durch den Geschäftsführer Richard David Kay, 287 Middleton Road, Crumpsall, GB-M84LY Manchester ab.

Luxembourg, den 04.09.2008.

Katrin Julia Dukic.

Référence de publication: 2008150266/1215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

GSMP 2006 Institutional Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.978.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 249 du 30 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008149030/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07644. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Industrial Software Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.481.

Les rapports et comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008148923/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08382. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.O.A. GROUP S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.633, constituée suivant acte reçu en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C numéro 863 du 8 avril 2008,

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline Bonvalet, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées contenant l'ordre du jour adressées dans les délais légaux les 2 et 3 octobre 2008 à chacun des actionnaires, toutes les actions étant sous forme nominative.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que:

sur les cent vingt sept mille cent quatre vingt quinze (127.895) actions de catégorie A, quatre vingt onze mille cent dix (91.110) actions de catégorie B, quarante et un mille trois cent cinq (41.305) actions de catégorie C, quatre vingt neuf

mille quatre vingt deux (89 082) actions de catégorie A, quatre vingt onze mille cent dix (91.110) actions de catégorie B, quarante et un mille trois cent cinq (41.305) actions de catégorie C sont représentées à l'assemblée; 85,08% du capital social est donc représenté à la dite assemblée.

IV.- Dès lors, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Approbation de la conversion de 4.301 actions de catégorie A en 4.301 actions de catégorie C, décidée par le Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2008.

2- Approbation de la conversion de 19.604 actions de catégorie C en 19.604 actions de catégorie B, décidée par le Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2008.

3- Modification subséquente de l'article 5 des statuts

Après que l'Assemblée ait approuvé ce qui est dit ci-dessus, l'Assemblée, après examen, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver la conversion de 4.301 actions de catégorie A en 4.301 actions de catégorie C, telle que décidée par le Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la conversion de 19.604 actions de catégorie C en 19.604 actions de catégorie B, telle que décidée par le Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2008.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 comme suit:

"Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de quarante millions trois cent quarante huit mille cinquante euros (EUR : 40.348.050), représenté comme suit:

- cent vingt trois mille cinq cent quatre vingt quatorze (123.594) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de cent cinquante cinq euros (EUR 155) chacune, entièrement libérées,
- cent dix mille sept cent quatorze (110.714) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de cent cinquante cinq euros (EUR 155) chacune, entièrement libérées,
- vingt-six mille deux (26.002) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de cent cinquante cinq euros (EUR 155) chacune, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.200,- Euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite les comparants ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: F. GIBERT, C. BONVALET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 octobre 2008. Relation : LAC/2008/41807. - Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008151108/211/69.

(080178476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

SPE II Sanzio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.648.

- CB Richard Ellis II Intermediate S.à r.l.

dont l'adresse est désormais la suivante:

35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.
dont l'adresse est désormais la suivante:
35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Marc CHONG KAN

dont l'adresse est désormais la suivante:
35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE II Sanzio S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008140100/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Campofrio International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.909.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Campofrio International Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008148849/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09010. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

EVRO, Eltereverenigung vun der Regionalschoul Uewer-Sauer a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9655 Harlange, 15, rue Mgr. Fallize.

R.C.S. Luxembourg F 7.787.

STATUTS

Titre I^{er}. Dénomination, siège, durée et objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «Eltereverenigung vun der Regionalschoul Uewer-Sauer asbl» (Abbréviation: EVRU). Elle est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Son siège est établi à l'école régionale Uewer-Sauer sis à Harlange (15, rue Mgr. Fallize, L-9655 Harlange). Elle réunit les parents des élèves inscrits au rôle scolaire des communes du Lac de la Haute Sûre, de Boulaide et de la commune de Winseler. Adresse postale: Feltus Romain, 33, rue Abbé Welter, L-9690 Watrange

Art. 3. L'association a pour objet:

- a) de regrouper et de représenter les parents et toutes autres personnes ayant à charge des élèves inscrits à l'école régionale Uewer-Sauer.
- b) d'étudier les questions se rapportant à l'éducation des élèves et aux droits et devoirs de la famille en cette matière.
- c) de favoriser le dialogue constant entre les parents d'une part, le personnel enseignant et les autorités scolaires d'autre part, et de conseiller les autorités compétentes par des suggestions en matière d'administration et d'organisation.
- d) de veiller, en collaboration avec les syndicats intercommunaux, le personnel enseignant et les autorités scolaires, à la sécurité du chemin vers l'école et la sécurité autour et à l'intérieur des bâtiments de l'école.

Art. 4. L'association prend une position neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux et internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Titre II. Les membres

Art. 6. L'association est composée de membres actifs et honoraires.

Art. 7. Peuvent devenir membres actifs exclusivement les parents respectivement les tuteurs ayant à charge un ou plusieurs enfants fréquentant l'école régionale Uewer-Sauer.

Par dérogation de ce qui précède, peuvent également devenir membres actifs les parents ou tuteurs dont les enfants sont admis à l'enseignement précoce et préscolaire au cours du mois de septembre suivant l'assemblée générale.

Art. 8. Peuvent devenir membres d'honneur les personnes soutenant l'association. Les membres honoraires jouissent des mêmes droits que les membres actifs à l'exception du droit de vote.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

a) pour les membres actifs:

- par le non-paiement de la cotisation

- par la non-réinscription de l'enfant sur les rôles de l'enseignement précoce, préscolaire ou primaire de l'école régionale Uewer-Sauer.

Il est toutefois dérogé à cette règle pour les membres actifs dont l'enfant quitte l'école à condition qu'un autre de ses enfants entre à l'école endéans les trois années qui suivent.

b) pour les membres honoraires:

- par le non-paiement de la cotisation

Seront exclus tous les membres qui agissent contrairement aux statuts. L'exclusion est prononcée provisoirement par le comité et doit être confirmée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 10. L'association est administrée par un comité qui se compose de 17 (dix-sept) membres. Chacune des communes, à savoir la commune du Lac de la Haute-Sûre, la commune de Boulaide et la commune de Winseler, doit être représentée au comité par au moins un membre.

Art. 11. Tous les membres du comité sont élus par l'assemblée générale et sont choisis parmi les membres actifs de l'association.

Art. 12. Tout membre actif, présent à l'assemblée générale, a le droit de vote, en raison d'une voix par ménage. Les électeurs disposent d'autant de voix qu'il y a de postes à pourvoir, sans toutefois attribuer plus d'une seule voix par candidat. Les membres du comité sont élus à la majorité simple des voix. Lorsque deux candidats ont reçu le même nombre de voix, le plus âgé est élu. Les membres du comité répartissent entre eux les charges de président, vice(s)-président(s), secrétaire et trésorier.

Art. 13. Les membres du comité sont nommés pour un terme de deux années scolaires. Leurs mandats prendront fin le jour de l'assemblée générale. Les candidatures doivent parvenir par écrit au président, au plus tard 48 (quarante-huit) heures avant l'assemblée générale. Les membres sortants doivent également poser leur candidature, le cas échéant. Toutefois pour des raisons de continuité de comité, il est statué que le président et le trésorier ou le vice-président et le secrétaire deviennent membres sortants à tours de rôle, mais également rééligibles.

Art. 14. Les deux parents ou tuteurs d'un même enfant ne peuvent siéger ensemble au comité.

Art. 15. Un membre démissionnaire avant terme peut être remplacé par un membre de l'association sur simple proposition du comité. La démission doit être remise par écrit au président de l'association.

Art. 16. Le comité se réunit sur convocation de son président ou de son secrétaire. Sur demande écrite de 5 (cinq) de ses membres, le comité se réunit à la date proposée par ceux-ci. Le comité devra se réunir au moins une fois par trimestre scolaire.

Art. 17. Tout membre du comité qui n'aura pas assisté sans excuses préalables à 3 (trois) réunions du comité, peut perdre son droit de rééligibilité pour les 2 (deux) années suivantes, sur proposition du comité.

Art. 18. Le président dirige les débats du comité et de l'assemblée générale. Il veille à ce que l'association conforme son activité strictement aux buts spécifiés dans l'art. 3 du présent statut. En cas d'absence, il sera représenté par le(s) vice-président(s). Le nombre des vice-président(s) pourra être au maximum de deux. Le président et le(s) vice/président(s) se répartiront les tâches de représentation officielles de l'association.

Art. 19. Le secrétaire tient un registre impartial des délibérations et y inscrit le procès-verbal des séances du comité et des assemblées. Les procès-verbaux doivent être signés par tous les membres du comité présents lors de sa prochaine réunion. Le secrétaire dépouille le courrier et répond aux lettres adressées au comité. Il envoie des invitations aux membres pour toute manifestation de l'association.

Art. 20. Le trésorier s'occupe des finances de l'association. Il encaisse les cotisations et tient une comptabilité minutieuse des recettes et des dépenses de l'association. A la fin de chaque exercice, il soumet les comptes à 2 (deux) vérificateurs de caisse, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 21. Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de parité des voix, celle du président est décisive. Afin que le comité puisse délibérer valablement, la majorité au moins de ses membres doit être présente.

Art. 22. L'association est engagée valablement par la signature du président, du secrétaire ou du trésorier. Pour les dépenses courantes, seule la signature du trésorier ou du président (en tant que suppléant) est requise.

Art. 23. Le comité prend toutes les mesures et exécute toutes les opérations nécessaires au bon fonctionnement et à la réalisation de l'objet de l'association. Il devra toujours rester en concordance avec les statuts de l'association.

Art. 23bis. On entend par «Petit Comité» une réunion restreinte des membres du comité. Font partie comme membres permanents du Petit Comité le président, le(s) vice-président(s), le secrétaire et le trésorier. En cas de besoin, le Petit Comité peut se faire assister par un autre membre du comité.

Le Petit Comité représente notre association en cas d'affaires urgentes. De plus, il prépare les actions définies dans le cadre du comité des 17 (voir Art.10). Le Petit Comité soumet des suggestions et des propositions d'exécution relatives aux actions décidées au comité des 17.

Le Petit Comité ne pourra accepter un engagement quelconque sans en avoir avisé le comité des 17 préalablement.

Titre III. L'assemblée générale

Art. 24. L'année sociale correspond à l'année scolaire. Les comptes sont arrêtés 15 (quinze) jours avant chaque assemblée générale et soumis pour approbation à cette dernière accompagnés du rapport des vérificateurs de caisse. La première année sociale commence le jour de la création de l'association.

Art. 25. Tous les membres de l'association doivent être convoqués à l'assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, au moins 15 (quinze) jours avant la date prévue. L'invitation doit comprendre l'ordre du jour élaboré par le comité. Seront également convoqués les parents dont les enfants entreront à l'école primaire ou préscolaire au mois de septembre de l'année en cours, conformément à l'art. 7 des présents statuts.

Art. 26. L'assemblée générale a lieu au courant du troisième trimestre de chaque année scolaire. Elle entend les rapports du président sur les réalisations de l'association et du trésorier sur la situation financière. Elle écoute le rapport des deux réviseurs de caisse. Elle donne décharge aux membres du comité.

Art. 27. L'assemblée générale ordinaire:

- fixe le montant de la cotisation qui ne pourra dépasser 20 € o délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le comité o décide de l'admission ou de l'exclusion des membres o nomme ou révoque le comité
- désigne deux vérificateurs de caisse en dehors des membres du comité
- peut modifier les statuts
- approuve les comptes de l'exercice écoulé
- adopte le budget pour l'année à venir

Art. 28. Ont droit de vote à l'assemblée générale exclusivement les membres actifs de l'association, en raison d'une voix par ménage.

Art. 29. En dehors de l'assemblée générale ordinaire, des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées toutes les fois que le comité le juge utile ou sur simple demande écrite d'un cinquième des membres actifs de l'association.

Art. 30. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple. De même, ces décisions ont leur effet, quel que soit le nombre des membres présents. S'il y a parité des voix, celle du président décide.

Art. 31. L'assemblée générale est dirigée par le président de l'association ou, à défaut, par le vice-président ou par le plus âgé des membres du comité.

Titre IV. Modifications des statuts et dissolution

Art. 32. Toute modification des statuts doit figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale et être portée au préalable à la connaissance de tous les membres actifs de l'association. Il faut que l'assemblée en question réunisse au moins deux tiers des membres actifs. Aucune modification des statuts ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, il pourra être convoqué une seconde assemblée générale qui délibérera quel que soit le nombre de membres présents. L'assemblée générale seule peut modifier les statuts à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Art. 33. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que sous les mêmes conditions que la modification des statuts déterminée à l'article 33 ci-avant. Les fonds restants seront accordés aux élèves de l'école régionale Uewer-

Sauer sous une forme à définir le moment venu. La dissolution se fera automatiquement lorsque l'association comptera moins de 3 (trois) membres effectifs.

Titre V. Disposition transitoire

Art. 35. Le comité, conformément à l'article 10 des présents statuts se compose comme suit:

Président:

FELTUS Romain, Watrange

Vice-présidents:

GASPAR-LIMPACH Mireille, Boulaide

SCHOLZEN John, Noertrange

Secrétaire:

GAUDRONT Marc, Harlange

Trésorier:

GALLION Sandra, Watrange

Ainsi fait à Harlange et signé par tous les membres nommément désignés ci-avant.

Président FELTUS Romain

33, rue Abbé Welter, L-9690 Watrange

GSM: 621 294 004

Profession: employé privé,

Né le 07.05.1971 à Ettelbruck

Nationalité: luxembourgeoise

Vize-Président(s) GASPAR-LIMPACH Mireille

6A, op der Lann, L-9639 Boulaide

Tel: 447341 GSM: 661 4473 41

Profession: mère au foyer

Née le 18.10.1966 à Dudelange

Nationalité: luxembourgeoise

SCHOLZEN John

9, Flugfeld, L-9676 Noertrange

Tel: 959672 GSM: 691 783 476

Profession: éducateur gradué

Né le 24.12.1968 à Wiltz

Nationalité: luxembourgeoise

Secrétaire GAUDRONT Marc

1, op Bescheler L-9657 Harlange

Tel: 993447 / 49905881 Fax: 993447

Profession: employé CFL

Né le 20.10.1972 à Wiltz

Nationalité: luxembourgeoise

Trésorier GALLION Sandra

1, rue Abbé Welter, L-9690 Watrange

GSM: 621 506 196

Profession, mère au foyer

Né le 30.09.1971 à Esch/Alzette

Nationalité: italienne

Harlange, le 01.12.2008.

Signatures..

Référence de publication: 2008150325/801194/176.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2008, réf. DSO-CX00009. - Reçu 316,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080176371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Eco-Chemical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 143.166.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Carmine PALERMO, commerçant, né le 25 avril 1972 à Tubize (Belgique) et demeurant à B-7090 Braine-le Comte, 22, rue des Etats-Unis (Belgique);

2° Monsieur Camillo DI RUPO, employé privé, né le 11 avril 1969 à Chieti (Italie) et demeurant à B-1480 Tubize, 8, rue Bolle (Belgique);

3° Monsieur Vincenzo PALERMO, employé privé, né le 18 septembre 1962 à Satriano di Lucania (Italie) et demeurant à B-1480 Tubize, 41, rue Alexandre Navet (Belgique).

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECO-CHEMICAL S. à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation l'exportation en gros et en détail, la maintenance et la location de tous produits et matériels qu'ils soient.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts devra en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'il se propose de céder, le prix qu'il en demande et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans son offre de cession les parts qu'il a offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Les dispositions qui précèdent sont également applicables à toutes les transmissions au profit d'héritiers non réservataires, de donataires et de légataires non actionnaires, mais non aux transmissions au conjoint survivant et aux héritiers réservataires.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Carmine PALERMO, prénommé, quatre-vingt-seize parts sociales	96
2.- Monsieur Camillo DI RUPO, prénommé, deux parts sociales	2
3.- Monsieur Vincenzo PALERMO, prénommé, deux parts sociales	2
Total: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

142363

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1° Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Carmine PALERMO, prénommé.

La société est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2° Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carmine Palermo, Camillo Di Rupo, Vincenzo Palermo, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 novembre 2008. LAC / 2008 / 44806. Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008150532/202/134.

(080177404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

VDSA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.896.

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Sabrina LOGRILLO, commerçante, née à Luxembourg, le 6 novembre 1979, demeurant à L-2717 Luxembourg, 4, rue Joseph Weber,

seule associée de VDSA SARL avec siège social à L-8017 Strassen, 29, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 111.896, constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 377 du 21 février 2006.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide de transférer le siège social de Strassen à Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. "

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Logrillo et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 26 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14496. Reçu douze euros 12.

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Dudelange, le 1^{er} décembre 2008. Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008150524/223/33.

(080177776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

MT Art Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 85.710.

L'an deux mille huit.

Le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée TRANELUX INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan, 13, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.817,

ici représentée par son gérant Monsieur Nico ROESGEN, gérant de société, demeurant à L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem.

2.- La société de droit néerlandais GERLACH ART PACKERS & SHIPPERS B.V., avec siège social à NL-1119 NR Shiphol-Rijk, Capronilaan 14, inscrite à la "Kamer van Koophandel voor Amsterdam" sous le numéro 34069278,

ici représentée par Monsieur Nico ROESGEN, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 17 novembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MT ART SERVICES S.à r.l avec siège social à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.710 (NIN 2002 2400 577).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 723 du 11 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER, en date du 4 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 du 13 mars 2003;

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER, en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 450 du 2 mars 2006;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 544 du 4 mars 2008.

Que le capital social de ladite société s'élève actuellement au montant de trente-deux mille Euros (€ 32.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (€ 320,-), réparties comme suit:

1.- La société de droit néerlandais GERLACH ART PACKERS & SHIPPERS B.V., préqualifiée, cinquante et une parts sociales	51
2.- La société à responsabilité limitée TRANELUX INTERNATIONAL S.à r.l., préqualifiée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les associées, représentées comme dit ci-avant, décident de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ROESGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1543. - Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 novembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008150523/201/55.

(080177941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Y52, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.020.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 10 octobre 2008 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Pour Y52 S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008151641/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Parthena S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 57, Mielstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 35.473.

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pierre BRAJON, indépendant, né à Bari (Italie), le 6 mars 1951, demeurant à L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "PARTHENA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35473, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 171 du 9 avril 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 21 septembre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 424 du 8 juin 1998,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établie à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg)."

142366

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRAJON; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2008. Relation GRE / 2008/4679. Reçu douze euros 12 EUR.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 27 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008150525/231/39.

(080177905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

P2 Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. P2 Immo-Concept S.à.r.l.).

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.658.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Pascal Fernand LIETZ, employé privé, célibataire, né le 20 juillet 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant déclare être associé unique et gérant unique dans la société à responsabilité limitée "P2 IMMO-CONCEPT S.à r.l." avec siège social à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2060 du 21 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130 658.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 4. La société prend la dénomination de "P2 IMMO S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Mamer."

Le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P.F.Lietz, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 01 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/14645. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

142367

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008151087/272/42.

(080178820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Revaler 21 Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.191.

—
Beschluss

Die FIIF International S.A., R.C. B 64653 Luxembourg, mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II verkauft und tritt vollumfänglich ihre Geschäftsanteile an der Revaler 21 Holding S.à.r.l., R.C. B 141 191 Luxembourg, an den Käufer Richard David Kay, 287 Middleton Road, Crumpsall, GB-M84LY Manchester ab.

Luxembourg, den 04.09.2008.

FIIF International S.A.

Wolfram Otto Voegele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2008150269/1215/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Alp Design Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.641.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, agissant au nom et pour le compte de la société anonyme de droit panaméen OMNIA S.A., avec siège à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, No 8, inscrite depuis le 26 décembre 1952 au "Registro Publico de Panama" à Panama, vol. 246, folio 462, No 56126, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2008 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue CM. Spoo, une société anonyme sous la dénomination de ALP DESIGN HOLDING, au capital social actuel de six millions d'euros (6 000 000,- EUR), représenté par cent mille (100 000) actions d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune, constituée en date du 21 février 1992, sous la dénomination de ALP DESIGN, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 338 du 6 août 1992;

- que ses statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 6 décembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 91 du 11 mars 1994., en date du 23 juillet 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 758 du 20 octobre 1998, et en date du 20 décembre 2000, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 671 du 24 août 2001.

- que cette société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B N ° 39 641;

- que la totalité des cent mille (100 000) actions de la société anonyme ALP DESIGN HOLDING ont été réunies entre les mains du mandant, la société anonyme OMNIA S.A., préqualifiée;

- que le mandant, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme ALP DESIGN HOLDING et, dès lors, reprendre à son compte tous les actifs, passifs et engagements, même inconnus à l'heure actuelle, de la société dissoute;

- que, partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;

- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société dissoute.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DAL ZOTTO, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14077. Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 24 novembre 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008150530/207/46.

(080177741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Agrami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.826.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2008

1. Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

AGRAMI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148960/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08285. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Revaler 54 Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.192.

Beschluss

Die FIIF International S.A., R.C. B 64 653 Luxembourg, mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II, vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II verkauft und tritt vollumfänglich ihre Geschäftsanteile an der Revaler 54 Holding S.à.r.l., R.C. B 141 192 Luxembourg, an den Käufer Richard David Kay, 287 Middleton Road, Crumpsall, GB-M84LY Manchester ab.

Luxembourg, den 04.09.2008.

FIIF International S.A.

Wolfram Otto Voegele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2008150264/1215/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08422. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080176851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.